



PANNE TECHNIQUE POST PROMESSE DE VENTE

Par **TREGARO Joachim**, le **02/11/2016** à **13:39**

Bonjour,

Nous sommes en cours d'acquisition d'une maison entre particuliers.

Nous avons signé l'acte notarié de promesse de vente il y a environ un mois avec dépôt de garantie chez le notaire et la signature de l'acte définitif (ainsi que notre déménagement est prévu dans 3 semaines).

Le propriétaire vient de me contacter ce matin pour m'informer qu'il avait voulu allumer le chauffage au sol la semaine dernière (alimenté par pompe à chaleur) et que celui-ci ne fonctionnait pas.

Il aurait fait venir un artisan pour détecter la panne, et apparemment, la fuite sur le réseau proviendrait de l'extérieur de la maison. Les travaux à engager seraient très importants (dalle de terrasse à casser, jardin à retourner + nouvelle installation).

Il me propose donc de faire installer des convecteurs électriques en remplacement. Ce sur quoi je ne suis pas favorable (consommation énergétique et condamnation des murs par convecteurs qui ne pourront plus être meublés)...

Quel est notre droit dans ce cas ?

Merci pour votre aide à ce sujet :)

Cordialement,